



**Centre Gelber**  
**5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine**  
**Métro Côte-Ste-Catherine**

**Pour information :**  
**514 842-2890, poste 222**

En cette année internationale de la biodiversité, il est primordial de s'attarder aux enjeux liés au verdissement, aux milieux naturels, aux espaces verts et aux parcs en milieu urbain. **LE SOMMET SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE VERDISSEMENT DE MONTRÉAL** est une occasion pour les experts locaux et internationaux de présenter des projets verts mis en place avec succès dans différentes villes d'ici et d'ailleurs. L'objectif poursuivi est de partager les bonnes pratiques en matière de verdissement et de mobiliser les acteurs montréalais pour la protection de la biodiversité sur l'île.

Cet événement est organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, l'Institut national de santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

# FICHE D'INSCRIPTION

**Le nombre de places étant limité, veuillez vous inscrire avant le 16 avril 2010.**

Remplissez tous les champs de cette fiche et retournez-la par courrier à l'adresse suivante:

**Conseil régional de l'environnement de Montréal**  
**454, avenue Laurier Est**  
**Montréal (Québec) H2J 1E7**

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

FONCTION : \_\_\_\_\_

ORGANISME / INSTITUTION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

TÉLÉCOPIEUR : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

## Frais d'inscription

(incluant l'ensemble des conférences des 27 et 28 avril 2010, deux dîners et un cocktail de réseautage)

Veuillez joindre à cette fiche votre paiement **par chèque libellé à l'ordre du CRE-Montréal.**

- 169,31 \$ \*** Étudiants et OBNL
- 338,63 \$ \*** Autres
- Je désire recevoir la facture au nom de mon organisme.

\* Ces prix incluent les taxes.

- Un service de traduction simultanée (français et anglais) sera offert tout au long du Sommet.
- Notez que le programme est sujet à changement. Pour le consulter, visitez régulièrement l'adresse suivante : **www.cremtl.qc.ca/SBM**
- Avant le 31 mars 2010, il sera possible d'obtenir un remboursement. Toutefois, des frais d'administration de 15% seront retenus sur le montant versé.
- Après le 31 mars 2010, aucun remboursement ne sera possible. Cependant, vous pourrez transférer votre inscription à une autre personne.



Montréal 

Québec 

• Agence de la santé et des services sociaux de Montréal  
• Institut national de santé publique  
• Ministère de la Santé et des Services sociaux